



**Ecole Notre Dame de la Salette**  
9 bis rue du Couvent  
85250 LA RABATELIERE  
Tél : 02.51.42.23.25  
E-mail : [ecole.ndlasalette@neuf.fr](mailto:ecole.ndlasalette@neuf.fr)  
<http://larabateliere-ndlasalette.fr/>

## CIRCULAIRE DE RENTREE - Année scolaire 2017-2018

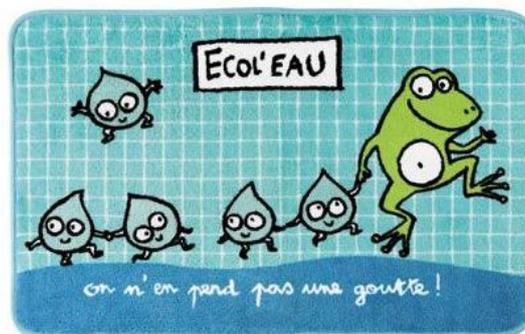
Chers parents,

L'été se termine et nous espérons que vous avez passé de belles vacances.

Toute l'équipe éducative (enseignants, aides-maternelle, membres de l'OGEC et de l'APEL) est heureuse d'accueillir ce matin 126 élèves répartis dans les cinq classes de l'école. Nous saluons particulièrement les nouveaux enfants et les nouvelles familles qui arrivent à l'école. La rentrée est une étape importante dans la vie de vos enfants et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit signe de réussite et d'épanouissement.

Nous accueillons à l'école Sylvaine Grelier, enseignante en CP-CE1, en remplacement d'Amandine Bouyer (Chiron) en congé maternité. Bienvenue à elle !

Cette année, les classes évolueront autour du thème « Ecol'eau » ! Nous aborderons l'eau dans ses différents états et le cycle de l'eau. Nous créerons un potager dans l'école et suivrons nos récoltes au fil de l'année. Nous sensibiliserons les enfants au tri, au respect de la nature et au gaspillage...



Egalement cette année, en lien avec l'APEL de l'école, nous organisons une classe de mer pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Elle se déroulera du 4 au 6 avril 2018 à l'île d'Yeu !

Dans cette circulaire, vous trouverez toutes les informations importantes pour l'année. Merci de bien noter les dates de l'année et de signer les documents demandés. Bonne rentrée à toutes et à tous !

Pour l'équipe éducative,

Eric Morin, directeur de l'école

## 1 – Les horaires de classes

Pour cette rentrée, l'école reste au rythme de 4 jours par semaine. Il y a donc classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ainsi, pour tous les élèves, les horaires et les jours d'école sont :

- le matin de **8h45 à 12h00**.

- l'après-midi de **13h30 à 16h30**.

L'accueil de tous les élèves se fait dans leur classe respective (chaque jour, à tour de rôle, un des enseignants des classes élémentaires et ses élèves restent sur la cour de récréation). **L'école est donc ouverte le matin de 8h30 à 8h45**. Après ce temps, pour la sécurité de vos enfants, **le portail de l'école doit rester fermé**.

A 12h00, **les enfants qui rentrent chez eux** se regroupent sur le banc du préau de la maternelle afin que l'enseignant qui surveille la cour maternelle puisse les faire partir avec l'adulte responsable. **Les enfants qui déjeunent à la maison reviennent à l'école pour 13h30**.

La sortie des élèves se fait de **16h30 à 16h40**. Il est **indispensable** que ces horaires soient respectés pour le bon déroulement de la journée et le respect de tous (élèves, enseignants...)

**Important**

Vous nous avez indiqué, dans la fiche de renseignements « élève », les personnes autorisées à venir chercher votre enfant. **Pour des raisons de sécurité, nous pourrions refuser de confier votre enfant à une personne qui n'est pas indiquée dans cette fiche.**

## 2 – Le calendrier scolaire

Le calendrier scolaire de l'école est le même que le calendrier national.

<b>Rentrée des classes</b>	Lundi 4 septembre 2017
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du vendredi 20 octobre 2017 (après la classe) au dimanche 5 novembre 2017
<b>Vacances de Noël</b>	Du vendredi 22 décembre 2017 (après la classe) au lundi 8 janvier 2018
<b>Vacances d'hiver</b>	Du vendredi 23 février 2018 (après la classe) au dimanche 11 mars 2018
<b>Vacances de printemps</b>	Du vendredi 20 avril 2018 (après la classe) au dimanche 6 mai 2018
<b>Vacances d'été</b>	Vendredi 6 juillet 2018 (après la classe)

**Important**

Ponts de l'année scolaire :

- Pâques : pas d'école le lundi 2 avril 2018

- **Pas de pont de l'Ascension cette année** : école le lundi 7 mai et le vendredi 11 mai 2018

- Pentecôte : pas d'école le lundi 21 mai 2018

**Important**

A noter : - Vendredi 17 novembre 2017, 20h30 : **Assemblée Générale** APEL-OGEC à l'école

- Dimanche 17 décembre 2017, l'après-midi : **Arbre de Noël**

- Vendredi 20 avril 2018, à partir de 16h45 : **Marché de printemps**

- Samedi 2 juin 2018, toute la journée : **Kermesse**

### 3 – L'organisation pédagogique

L'organisation des classes est la suivante :

- 28 **PS-MS** + 3 **TPS** avec Christelle PASQUIET et Sarah GRAVELEAU (le lundi)  
Sylvie ROUSSEAU et Maryse DELAVAUD (aide-maternelle)
- 21 **GS-CP** avec Eric MORIN (directeur) et Magali ARNAUD (le jeudi)  
Maryse DELAVAUD (aide-maternelle)
- 22 **CP-CE1** avec Amandine BOUYER (Sylvaine GRELIER la remplace jusqu'à début février)
- 27 **CE2-CM1** avec Estelle PHILIPPOT
- 25 **CM1-CM2** avec Angéline GUILBAUD

Loïc GAUTIER s'occupe toujours de l'aide aux enfants en difficultés.

Important

**Une réunion d'informations** pour chaque classe est programmée. **Notez bien l'heure et la date de cette réunion** (sans les enfants.) **Merci à tous d'être présents à ces réunions.**

- En TPS-PS-MS : Vendredi 29 septembre 2017, à 18h30
- En GS : Jeudi 21 septembre 2017, à 18h30
- En CP : Mardi 12 septembre 2017, à 18h30
- En CE1 : Mardi 26 septembre 2017, à 18h30
- En CE2-CM1 : Mardi 19 septembre 2017, à 18h30
- En CM1-CM2 : Mardi 19 septembre 2017, à 18h30

Important

***Suite aux réunions de CE2-CM1 et CM1-CM2, la présentation du projet « classe de mer » sera faite aux parents.***

### 4 – Fréquentation et absence scolaire

Important

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. **Toute absence doit être signalée** à l'école soit par mail soit par un appel téléphonique avec la possibilité de déposer un message sur le répondeur, le matin même, en précisant le motif. A son retour, **l'enfant devra transmettre son bulletin d'absence** à l'enseignant de sa classe.

Pour une absence prévue, les parents doivent informer l'enseignant par écrit. **En cas d'absence pendant le temps de cantine, merci de nous prévenir.**

Toute demande **d'absence exceptionnelle prolongée pour convenance personnelle** (vacances des parents...) doit être faite par courrier (bulletin d'absence complété) et adressé au chef d'établissement, ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant. L'enseignant, de son côté, ne sera pas tenu de préparer de travail spécifique pour l'élève absent. **Ces absences doivent rester exceptionnelles.**

### 5 – Piscine

Cette année, tous les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine Aqua°Bulles de St Fulgent **le mardi matin lors du 3ème trimestre (première séance le mardi 3 avril 2018)**. Le tarif des 10 séances de piscine sera de 12€ au lieu de 28,50€ les autres années (prise en charge par la Communauté de communes et la municipalité).

## 6 – Assurance scolaire



Cette année, l'agence AXA s'associe à l'école pour proposer une assurance scolaire au prix de **4,00€ l'année avec les garanties d'une responsabilité civile scolaire** (dommage aux autres enfants) **et extra-scolaire** (dommages à soi-même).

Ceux qui n'ont pas renvoyé leur attestation d'assurance et qui seraient intéressés par l'assurance de l'école peuvent donc nous remettre le document joint à la circulaire avec un chèque à l'ordre d'AXA (d'autres enveloppes sont disponibles à l'école).

Toutefois, si vous ne souhaitez pas prendre cette assurance scolaire par le biais de l'école, merci de **nous rapporter un justificatif d'assurance scolaire avant le mardi 12 septembre 2017**. Cette assurance devra **porter les mentions « assurance scolaire et extra-scolaire »**.

## 7 – Eveil à la foi et catéchèse

Un temps de catéchèse (pendant l'heure d'hors-contrat) est proposé pour les élèves du CE1 au CM2. Etant la seule école de la commune, nous souhaitons que ce soit un choix de la part des familles.

La catéchèse aura lieu le **vendredi après-midi, de 15h30 à 16h30**. Vous trouverez ci-joint un **document d'inscription ou non** de votre enfant aux **temps de catéchèse**. Les parents **qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant le récupéreront à 15h30**.

Au cours du CE2, les temps de catéchèse prépareront en partie la première communion.

A la fin du CM2, les enfants vivront un temps fort et célèbreront avec les enfants de leur commune la fête de la profession de foi.

## 8 – Abonnements

A la rentrée ou en cours d'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par l'école (Bayard, Milan, Ecole des Loisirs). Les pochettes seront à consulter et à rapporter à l'école.

## 9 – Les poux

Chaque année, régulièrement, des parents nous préviennent de la présence de poux sur la tête de leur(s) enfant(s). Nous faisons régulièrement des rappels sur la bonne conduite à tenir pour éviter que les poux ne se propagent d'une tête à l'autre. Merci donc de veiller à la bonne hygiène et au traitement, si nécessaire, de votre ou vos enfants.

## 10 – Exercices d'évacuation et PPMS

Nous réaliserons cette année encore des exercices d'évacuation et des exercices de confinement (PPMS) afin de chaque enfant maîtrise la conduite à tenir. Ces exercices sont obligatoires dans les établissements scolaires.

## 11 – Gestion en cas d'intempéries

En cas d'intempéries (neige et verglas notamment), une procédure d'urgence sera mise en place à l'école pour accueillir les enfants des parents qui ne pourraient pas garder leur enfant à la maison.

Voici la procédure à suivre en cas d'annonce d'épisode neigeux :

### Objectifs pour les parents

#### 1) Alléger le dispositif d'accueil à l'école :

Les familles recherchent dès la rentrée scolaire une ou des personnes ressources qui pourrai(en)t assurer la garde de l'enfant au domicile ou chez elles. *(Ceci est valable aussi en cas de maladie de l'enfant).*

#### 2) En cas d'intempéries ou de période d'épidémie, estimer réellement les besoins d'accueil :

- les familles non équipées en informatique seront appelées par téléphone.
- les autres familles surveillent leurs mails.

**Toutes les familles signalent en retour de l'information** leurs besoins d'accueil par l'école (journée, demi-journée, cantine, périscolaire.)

Un rappel avec la conduite à tenir vous sera envoyé par mail ou courrier en cas d'annonce d'épisode neigeux.

## 12 – L'OGEC

L'OGEC (Organisme de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique) est une association, composée de membres bénévoles, permettant le bon fonctionnement des établissements d'enseignement catholiques. L'OGEC est en lien avec l'équipe enseignante, le personnel (ASEM) et les bénévoles de la cantine.

L'OGEC a pour rôle d'assurer la gestion et l'entretien de l'école :

- Paiement des factures (EDF, eau, fournitures de fonctionnement...);
- Exécution du budget, fixation des contributions et participations...;
- Employeur pour les personnels de droit privé (ASEM, salariés);
- Décide des investissements et de leur financement, et contracte les emprunts si nécessaire;
- Gestion des trajets et service à la Maison de Vie...

Pour permettre la bonne marche des établissements, les travaux et le paiement des factures, le financement est pris en charge :

- par la commune avec le forfait communal, pour les fournitures, payer les salariées, les achats divers;
- par les contributions des familles pour la construction, l'entretien des bâtiments et l'OGEC départemental;
- par les fêtes organisées par l'OGEC (Arbre de Noël, kermesse, marché de printemps.)

L'OGEC est actuellement composé de 18 membres, à savoir :

Co-Présidents : Gaëtan Chauvin et Sandrine Douillard

Trésorière : Sabrina Baron

Vice trésorier : Philippe Langlade

Trésorière adjointe : Julie Challet

Secrétaire : Fanny Talbot

Secrétaire adjointe : Delphine Cossard

Membres : Olivier Allain, Vincent Bazin, Gilbert Boucher, Olivier Catherine, Babeth Durandet, Sandrine Fonteneau, Anthony Guerrier, Stéphane Limousin, Florian Mérieau, Yannick Olivier, Aurélien Ricard

### **L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le vendredi 17 novembre 2017 (avec l'APEL)**

## **13 – Les rétributions scolaires (gérées par l'OGEC et le Chef d'établissement)**

Le Comité National de l'Enseignement Catholique a voté dernièrement un nouveau statut pour les chefs d'établissement qui a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre. Il est applicable à tous les chefs d'établissement (écoles, collèges et lycées) de l'Enseignement Catholique en France, et il s'impose dans la totalité de ses dispositions à tous ses membres et, plus particulièrement à l'OGEC, à l'APEL, et au Directeur Diocésain.

Ce statut nomme les conditions d'exercice de la mission de chef d'établissement, et il met en valeur cette responsabilité qui est tout à la fois pastorale, éducative, pédagogique, matérielle et administrative. Une des évolutions de ce nouveau statut a trait à la rémunération des chefs d'établissement des écoles qui va être revalorisée.

En Vendée, la responsabilité d'employeur est assurée par l'UDOGEC (Union Départementale des OGEC) au nom et pour le compte de chaque OGEC. C'est donc l'UDOGEC qui doit assurer la revalorisation des salaires des chefs d'établissement des écoles. L'UDOGEC a décidé d'étaler cette revalorisation sur plusieurs années, ce qui aura un impact sur la contribution des familles pendant ce laps de temps.

Très concrètement, l'OGEC de notre école va être amené à augmenter la contribution des familles dès cette nouvelle année scolaire. Une nouvelle augmentation aura lieu au moins dans les trois années à venir.

Ces éléments ont été présentés dans le cadre de cinq réunions organisées en juin pour les responsables des établissements de notre réseau (OGEC, APEL et chefs d'établissement). Il leur a été précisé que ce statut n'est pas négociable et qu'il s'impose à tous les établissements de l'Enseignement catholique en France.



**Cette année scolaire**, la participation des familles aux frais de scolarité est donc fixée à 255€ par enfant pour l'année scolaire, soit **25,50€ par mois** par enfant (sur 10 mois.)

Le prix des repas de cantine ne change pas : le prix du repas pour un enfant déjeunant régulièrement à la **cantine est de 3,85€**. Les repas occasionnels sont vendus au prix de **4,45€**.



L'ensemble (rétributions + cantine) sera globalisé à l'année et divisé en 10 mois.

**Le premier paiement se fera autour du 20-25 septembre 2017** et les autres paiements se feront **au 10 de chaque mois**. La facture globale de l'année scolaire vous sera distribuée à la mi-septembre.

**Si votre premier prélèvement n'avait pas eu lieu avant la fin du mois de septembre, merci de m'en informer le plus rapidement possible.**

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) a pour objectif de créer du dynamisme dans la communauté éducative et d'apporter une aide financière supplémentaire afin de permettre à des projets éducatifs de voir le jour, de financer une partie des livres de catéchèse.

La volonté principale est de ne pas toujours solliciter financièrement les parents mais de faire des actions lucratives tournées vers un public plus large, d'accueillir les nouvelles familles de l'école...

L'APEL organise les actions suivantes :

- Vente de pommes et jus de pommes
- Conférence en novembre
- Soirée Zumba
- Portes ouvertes pour les nouveaux parents

L'APEL aide aussi cette année à **l'organisation et à une prise en charge financière de la classe de mer à l'île d'Yeu qui aura lieu pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 du 4 au 6 avril 2018.**

L'APEL est actuellement composée de 9 membres, à savoir :

Co-présidentes : Stéphanie Pelletreau et Adeline Duret

Trésorière : Nathalie Villain

Vice-trésorière : Adeline Durand

Secrétaire : Valérie Maillot

Membres : Anne Duret, Aurélie Foucher, Gaëlle Gilbert, Emilie Manceau

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents, vous pouvez contacter le bureau APEL par mail à l'adresse suivante : [apel.larabateliere@gmail.com](mailto:apel.larabateliere@gmail.com).

**L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le vendredi 17 novembre 2017 (avec l'OGEC)**



**Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à l'APEL.** Lors de votre adhésion, le montant de la cotisation servira à financer une partie des actions de l'école et de l'APEL de Vendée.

## 15 – Récapitulatif des documents à rapporter

➤ Documents obligatoires à rapporter :

- **L'autorisation parentale de diffusion de documents** et la **déclaration de pouvoirs en cas d'urgence**, datées et signées (feuille jaune)
- **L'assurance scolaire** ou l'attestation d'assurance scolaire (pour ceux qui ne l'ont pas déjà envoyée)
- **L'inscription ou non de votre enfant aux temps de catéchèse** (pour les élèves du CE1 au CM2) (feuille rose)
- **Le coupon ci-dessous** à découper et signer

➤ Quelques infos...

- En cas de changement d'adresse, de téléphone, de mail, merci de nous informer au plus vite.
- Chaque année, des vêtements sont perdus, oubliés... **Merci de bien noter tous les vêtements et accessoires de vos enfants pour éviter de perdre du temps à retrouver leur propriétaire...** Les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

✂-----

Mme et/ou M. \_\_\_\_\_

Parents de : \_\_\_\_\_

ont bien pris connaissance de toutes les informations de la circulaire.

*Signature des parents*